

SOMMAIRE

DE01	Décision Modificative N°1 2020
DE02	Avenant 5 Convention d'investissement T2C : maintenance à mi-vie du tramway
DE03	Convention de groupement de commande avec T2C pour la passation et l'exécution des marchés Contrôle qualité et Enquête fraude
DE04	Convention relative à l'accès à la station de remplissage GNV de la ville de Clermont-Ferrand
DE05	Réforme d'immobilisations
DE06	Plan de mobilité de l'EHPAD des Savarounes
DE07	Plan de mobilité de l'INSEE
DE08	Expérimentations des lauréats Auvermoov 2019
DE09	Régime indemnitaire – Ingénieurs territoriaux
DE10	Prestations sociales 2020
CRMP	Compte-rendu des attributions exercées par délégation en matière de marchés publics
CRCO	Compte-rendu des attributions exercées par délégation en matière de conventions et de protocoles

INFORMATIONS	Livraison de VAE en communes périphériques - Convention de mise à disposition de locaux
	Informations sur l'exploitation des services de transport en commun et de vélos
	Avancement projet SMTC horizon 2032

L'an deux mille vingt, le 13 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président.

Nombre de membres en exercice :	32 titulaires et 30 suppléants
Nombre de membres présents :	18 à l'ouverture de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	7 février 2020
Secrétaire de séance :	Blandine GALLIOT

Présents :

Olivier ARNAL ; Christophe BERTUCAT ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Olivier DUMAS ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GILLIET ; Achille MARTINEZ ; Gérard NOEL ; Michel PAGE ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Jean-Louis REGNIER ; François RUDEL ; Michel SABRE ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ; Gilles VOLDOIRE.

Représentés par le ou la suppléant(e) :

Laurent MASSELOT par Marie-José TROTE ; Raymond MONTAGNE par Michel PAGE.

Pouvoirs de :

Cyril CINEUX à François RAGE ; Laurent GANET à Michel SABRE ; Jean-Marc MORVAN à Hervé PRONONCE.

Arrivée en cours de séance : Sondès EL HAFIDHI (arrivée à 18h08 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°12).

Départ en cours de séance : Gérard NOEL (départ à 18h35 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°13).

Excusés :

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Olivier BIANCHI (convoqué au titre de l'article L 5211-8 dernier alinéa pour représentation d'élu en cas de vacance de poste) ; Laurent BRUNMUROL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Michel LACROIX ; Anne KERGUÉLIN ; Flavien NEUVY ; Odile VIGNAL.

DÉLIBÉRATION N° 1

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

La Décision Modificative ci-après et dont le détail est annexé modifie le budget primitif (BP) 2020 des montants suivants :

- **en fonctionnement : 0,00 €**
- **en investissement : 300 700,00 €**

Les modifications portent sur les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- L'augmentation des dépenses de fonctionnement de 0,00 €, correspondant à :
 - L'inscription complémentaire en moyens généraux de 7 500,00 € (principalement maintenance bâtiment et assurance dommage construction) ;
 - L'inscription complémentaire de 100 000,00 € en communication suite à un oubli au BP ;
 - L'inscription de 25 000,00 € pour prolonger l'expérimentation réalisée avec le CPIE dans le cadre de l'action 3-2 du PDU « initier des programmes d'éducation à la mobilité », notamment dans les établissements scolaires ; l'action se prolongera sur 3 ans au total pour concerner 1 550 enfants, dont 260 en 2020 ;
 - La réduction du virement à la section d'investissement de 132 500,00 €.



- En recettes de fonctionnement pour 0,00 € ;
- L'augmentation des dépenses d'investissement de 300 700,00 €, correspondant à :
 - L'inscription pour 220 000,00 € pour l'équipement de 10 lignes d'approvisionnement en GNV sur le site de La Pardieu, suite à l'acquisition en 2020 de 20 bus GNV, le parc progressant de 10 bus ;
 - L'acquisition de 60 VAE supplémentaires pour 77 000,00 € ;
 - L'ajustement de l'opération « amélioration de la vitesse commerciale ligne C » suite à révision de prix pour 3 700,00 € ;
- L'augmentation des recettes d'investissement de 300 700,00 €, correspondant à :
 - L'inscription pour 46 000,00 € de la subvention du FEDER pour l'acquisition de VAE, financée à hauteur de 60% ;
 - L'augmentation du recours à l'emprunt pour 387 200,00 € ; ce besoin sera financé par le solde positif de certaines opérations inscrites au budget 2019 ;
 - La réduction du virement de 132 500,00 €.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes de fonctionnement : 0,00 €

En dépenses de fonctionnement : 0,00 €

Au compte c/6156, l'ajustement des frais pour la maintenance des bâtiments du SMTC pour 3 000,00 € ;

Au compte c/6162, l'ajustement pour solde de la cotisation assurance dommage construction SMABTP pour 2 500 € ;

Au compte c/6226, l'inscription de 25 000,00 € pour prolonger l'expérimentation réalisée avec le CPIE dans le cadre de l'action 3-2 du PDU « initier des programmes d'éducation à la mobilité » (projet Tous Mobiles et Vous) ;

Au compte c/6238, l'inscription complémentaire de 100 000,00 € en communication suite à un oubli au BP ;

Au compte c/6257, l'ajustement des frais pour l'alimentation et les réceptions du SMTC pour 2 000,00 € ;

Le virement de la section de fonctionnement est réduit de 132 500,00 €.

Chapitre	Compte	Libellé	Euros H.T.
11	6156	Maintenance Bâtiments SMTC	3 000,00
11	6162	Assurance Dommage Construction	2 500,00
11	6238	Divers communication	100 000,00
11	6257	Alimentation et réception SMTC	2 000,00
11	6226	Honoraires projet handicap Tous Mobiles	25 000,00
023		Virement à la section d'investissement	-132 500,00
Total dépenses de fonctionnement			0,00

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes d'investissement : 300 700,00 €

Au compte c/1347, l'inscription pour 46 000,00 € de la subvention du FEDER pour l'acquisition de VAE supplémentaires, financée à hauteur de 60% ;

Au compte c/1641, l'augmentation du recours à l'emprunt pour 387 200,00 € ;

Le virement de la section de fonctionnement est diminué de 132 500,00 €.

Chapitre	Compte	Libellé	Euros H.T.
13	1347	Subventions d'investissement Europe	46 000,00
16	1641	Emprunt	387 200,00
021		Virement de la section d'exploitation	-132 500,00
Total recettes d'investissement			300 700,00

En dépenses d'investissement : 300 700,00 €

Au chapitre 20105, l'inscription pour 220 000,00 € pour l'équipement de 10 lignes d'approvisionnement en GNV sur le site de La Pardieu (création de l'opération « Travaux places GNV La Pardieu ») ;

Au chapitre 19105, l'acquisition de 60 VAE supplémentaires pour 77 000,00 € ;

Au chapitre 15129, l'ajustement de l'opération « amélioration de la vitesse commerciale ligne C » suite à révision de prix pour 3 700,00 € ;

Chapitre	Compte	Libellé	Euros H.T.
20105	2315	Travaux places GNV La Pardieu	220 000,00
15129	2188	Amélioration vitesse commerciale bus esplanade SNCF	3 700,00
19105	2182	Acquisition VAE	77 000,00
Total dépenses d'investissement			300 700,00

Les autorisations de programme ne sont pas modifiées.

Programme vote	Actual / Vote	Autorisation de programme (AP)	Credits de paiement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tramway maintenance installations fixes	Initial	10 900 000		550 000	9 700 000	3 880 000	6 588 229	0						
TRAM_MIF	Vote	0												
Super opération 15001	Réalisé		17 540 510	326 320	7 194 168	5 226 623	4 791 769							
Opérations VIADUC_SJ, VIADUC_LC, TREME_SCH, MAINT_PF	Report			223 681	2 728 512	1 180 689	318 430							
Nouvelle situation		17 560 240	17 560 240	326 320	7 194 168	5 226 623	4 791 769	318 430						
Evolution ergonomique poste de conduite	Initial	4 340 000		2 090 000	2 688 088			62 000						
TRAM_EPC	Vote	0												
Super opération 15002	Réalisé		3 673 913	823 161	2 165 664	0	684 786							
Opération POST_COND	Report			548 774	1 351 176	1 351 176	666 387							
Nouvelle situation		4 340 000	4 402 000	823 161	2 165 664	0	684 786	728 387						
Acquisition 4 rames 2015	Initial	14 000 000		10 800 000	3 600 000			341 000						
TRAM_A4R	Vote	0		0	0									
Super opération 15003	Réalisé		12 842 304	10 204 697	151 727	1 831 707	354 173							
Opération ACQ_15_RAM	Report			265 000	375 000	794 995	330 000	400 000	546 620	484 783				
Nouvelle situation		14 631 000	14 631 000	10 204 697	151 727	1 831 707	354 173	2 288 698						
Réseau bus - accessibilité installations fixes	Initial	2 360 000		265 000	375 000	794 995	330 000	400 000	546 620	484 783				
BUS_AIF	Vote	0							-115 620	115 620				
Super opération 15005	Réalisé		745 704	6 450	172 935	7 038	659 280							
Opération ACCES_QUAI	Report			278 850		313 193	83 913							
Nouvelle situation		2 360 000	2 360 000	6 450	172 935	7 038	659 280	483 913	530 000	600 383				
Réseau bus - maintenance installations fixes	Initial	2 488 000		358 000	465 000	710 508	340 000	330 000	241 404					
BUS_MIF	Vote	0												
Super opération BUS_MIF	Réalisé		1 831 203	278 790	402 118	637 880	512 414							
Opération 13109, 15110	Report			79 210	162 092	234 808	82 394							
Nouvelle situation		2 488 000	2 488 000	278 790	402 118	637 880	512 414	392 394	241 404					
Réseau bus - renouvellement	Initial	32 650 000		4 200 000	5 800 000	6 600 000	6 080 000	2 600 000	6 700 000	3 100 000				
BUS_RMR	Vote	0							-397 400	397 400				
Super opération 15006	Réalisé		19 519 543	4 026 698	1 558 335	6 376 540	7 658 170							
Opération ACQ_BUS	Report			173 402	4 216 087	3 338 527	730 357							
Nouvelle situation		32 650 000	32 650 000	4 026 698	1 558 335	6 376 540	7 658 170	3 230 357	6 302 600	3 497 400				
Etude site propre ligne B	Initial	300 000		0	100 000	200 000	110 000							
SIT_LIGB	Vote	0												
Super opération SIT_LIGB	Réalisé		48 525	0	0	0	48 525							
Opération 15127	Report			0	0	83 070	283 070	228 385						
Nouvelle situation		274 910	274 910	0	0	0	48 525	228 385						
Atelier remisage tramway La Pardieu	Initial	9 500 000		500 000	4 000 000	1 600 000	-476 000	-100 000						
REM_TRAM	Vote	0												
Super opération 15004	Réalisé		1 486 539	188 915	904 404	328 880	68 361							
Opération DEPOT_SUD	Report			313 085	0	668 729	148 388							
Nouvelle situation		1 683 275	1 683 275	188 915	904 404	328 880	214 729	48 388						
Révision PDU	Initial	350 000		60 000	130 000	160 000								
PDU_2017	Vote	0												
Super opération 16002	Réalisé		180 073	0	88 675	91 398								
Opération PDU_2017	Report			60 000	101 325	169 928								
Nouvelle situation		350 000	350 000	0	88 675	91 398	169 928							
Obsolescence billettique	Initial	8 000 000		1 200 000	1 200 000	1 600 000	0	2 888 375	2 300 000					
BIL_OBS	Vote	1 620 000						1 681 625	-81 625					
Super opération 16001	Réalisé		569 045	104 345	830 010	34 690								
Opération BIL_OBS	Report			1 026 655	277 270	1 742 580								
Nouvelle situation		9 520 000	9 520 000	1 04 345	830 010	34 690	1 742 580	4 570 000	2 236 375					
Aménagement magasin Champratel	Initial	400 000				100 000	60 000	600 000						
MAG_CHAMP	Vote	0												
Super opération 17003	Réalisé		9 086			0	9 086							
Opération MAG_CHAMP	Report					0	9 086	50 914						
Nouvelle situation		400 000	9 086			0	9 086	50 914						
Maintenance mi-vie rames tramway	Initial	20 000 000				300 000	425 000	2 000 000	5 725 000	5 725 000	5 525 000			
TRAM_MVM	Vote	0							-3 725 000	1 862 500	1 862 500			
Super opération 17004	Réalisé		230 647			0	230 647							
Opération MAINT_MVRT	Report					0	230 647	194 353						
Nouvelle situation		19 400 000	19 400 000			0	230 647	2 194 353	2 500 000	7 587 500	7 387 500			
Sécurité de fonctionnement tramway	Initial	300 000				150 000	150 000	-100 000						
TRAM_SFT	Vote	0												
Super opération 17005	Réalisé		0			0	0							
Opération TRAM_SFT	Report					0	0	300 000						
Nouvelle situation		300 000	200 000			0	0	200 000						
Lignes B & C site propre	Initial	290 300 000						2 225 000	17 500 000	26 250 000	44 320 000	70 750 000	70 750 000	26 505 570
LIG_BC	Vote	6 100 000							-14 830 000	-13 693 410	8 400 399	6 835 415	15 197 028	3 890 570
Super opération 19001	Réalisé		0											
Opération BC_BUS, BC_INFRA, BC_DEPOT, BC_ENER, BC_AMO, C_VITCOM	Report													
Nouvelle situation		296 400 000	296 400 000					2 225 000	2 870 000	14 556 590	62 720 399	77 685 415	85 947 028	30 495 570
Sécurisation sites T2C	Initial	800 000						400 000	400 000					
SECU_T2C	Vote	0												
Super opération 19002	Réalisé		0											
Opération SEC_CHAM, SEC_PARD	Report													
Nouvelle situation		800 000	800 000					400 000	400 000					

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 30 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative 2020 n°1.

Le Président du SMTC



François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 27 FEV. 2020
et de la publication le : 27 FEV. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Bordereau de dépôt de documents budgétaires valant accusé de réception

Nom de la collectivité : **SHTC - AC**

Date d'envoi:

27.02.2020

Les documents doivent être transmis en 1 seul exemplaire.

Nature des documents	Principal
* compte administratif intégrant les signatures doit obligatoirement être accompagné des documents * ci- dessous :	
* délibération d'approbation du compte administratif	
* compte de gestion (uniquement pages 22, 23 et signatures)	
* délibération d'approbation du compte de gestion	
* note de présentation du compte administratif communes et EPCI ayant au moins une commune de ≥ 3500 hab (et plus)	
état des restes à réaliser	
délibération d'affectation des résultats	
budget primitif intégrant les signatures (*)	X
délibération d'approbation du budget primitif	X
note de présentation du budget primitif (obligatoire pour les communes et EPCI ayant au moins une commune de 3500 hab et plus)	
budget supplémentaire intégrant les signatures	
délibération d'approbation du budget supplémentaire	

(1) Si le budget principal est voté avec reprise des résultats et avant le compte administratif, il doit obligatoirement être accompagné :

- d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels certifiée du comptable
- du compte de gestion ou de la balance des comptes arrêtée au 31/12 de l'année passée
- de l'état détaillé des restes à réaliser arrêté au 31/12 de l'année passée

~~Le Président du Syndicat Mixte~~

Le Président du Syndicat



pour tout renseignement, s'adresser à :
personne à contacter, tel et mail :

François RAGE

cachet et date de réception de la préfecture / sous-préfecture

REQUA: ATKINCE TUR
DÜ PUY-DE-DOMFLE

27 FEB 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

REPUBLIQUE FRANCAISE

25630012000035 SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL
COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN

M43

DECISION MODIFICATIVE

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2020

SOMMAIRE

Pages	
3	I - Informations générales - Modalités de vote du budget
4	II- Présentation générale du budget
5	A1- Vue d'ensemble - Sections
6	A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
7	A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1- Balance générale du budget - Dépenses
	B2- Balance générale du budget - Recettes
	III - Vote du budget
9	A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses
	A2- Section d'exploitation - Détail des recettes
16	B1- Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2- Section d'investissement - Détail des recettes
	B3- Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan	
	A1- Etat de la dette 1.1- Détail des crédits de trésorerie 1.2- Répartition par nature de dette 1.3- Répartition des emprunts par structure de taux 1.4- Typologie de la répartition de l'encours 1.5- Détail des opérations de couverture 1.6- Autres dettes A2- Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1- Etat des provisions et des dépréciations A3.2- Etalement des provisions A4.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2- Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Exploitation A5.1.2- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Investissement A5.2.1- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Exploitation A5.2.2- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Investissement A6- Etat des charges transférées A7- Détail des opérations pour le compte de tiers	
	B - Engagements hors bilan	
22	B1.1- Etat des emprunts garantis par la régie B1.2- Calcul du ratio d'endettement B1.3- Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4- Etat des contrats de crédit - bail B1.5- Etat des contrats de partenariat public - privé B1.6- Etat des autres engagements donnés B1.7- Etat des engagements reçus B2.1- Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2- Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
	C - Autres éléments d'information	
	C1.1- Etat du personnel C1.2- Personnel de l'étab. de rattach. employé par la régie C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris C3- Liste des services individualisés dans un budget annexe	
	D - Arrêté et signatures	
	D - Arrêté et signatures	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1).
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - ~~sans~~ les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".
- III - Les provisions sont (2) :
- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours.
- V - Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	300 700.00	300 700.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		300 700.00	300 700.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		300 700.00	300 700.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 424 476.00	132 500.00	132 500.00	77 556 976.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 909 451.00			3 909 451.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	100 000.00			100 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	763 910.00			763 910.00
Total des dépenses de gestion des services		82 197 837.00	132 500.00	132 500.00	82 330 337.00
66	CHARGES FINANCIERES	7 522 500.00			7 522 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 435 000.00			1 435 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		91 155 337.00	132 500.00	132 500.00	91 287 837.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 431 895.00	-132 500.00	-132 500.00	6 299 395.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 027 000.00			14 027 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		20 458 895.00	-132 500.00	-132 500.00	20 326 395.00
TOTAL		111 614 232.00			111 614 232.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	111 614 232.00
---	----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	78 350.00			78 350.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	15 490 000.00			15 490 000.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	74 250 000.00			74 250 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 183 882.00			17 183 882.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371 000.00			371 000.00
Total des recettes de gestion des services		107 373 232.00			107 373 232.00
76	PRODUITS FINANCIERS	485 000.00			485 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des recettes réelles d'exploitation		107 858 232.00			107 858 232.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 756 000.00			3 756 000.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 756 000.00			3 756 000.00
TOTAL		111 614 232.00			111 614 232.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	111 614 232.00
---	----------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-132 500.00
--	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
20 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	26 744 872.91	300 700.00	300 700.00	27 045 572.91
Total des dépenses d'équipement		26 744 872.91	300 700.00	300 700.00	27 045 572.91
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 175 000.00			13 175 000.00
Total des dépenses financières		13 175 000.00			13 175 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers	1 258 512.82			1 258 512.82
Total des dépenses réelles d'investissement		41 178 385.73	300 700.00	300 700.00	41 479 085.73
040 041	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	3 756 000.00			3 756 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 756 000.00			3 756 000.00
TOTAL		44 934 385.73	300 700.00	300 700.00	45 235 085.73

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

45 235 085.73

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13 16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	3 823 884.00 9 927 521.00	46 000.00 387 200.00	46 000.00 387 200.00	3 869 884.00 10 314 721.00
Total des recettes d'équipement		13 751 405.00	433 200.00	433 200.00	14 184 605.00
106	Réserves				
Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers	1 258 512.82			1 258 512.82
Total des recettes réelles d'investissement		15 009 917.82	433 200.00	433 200.00	15 443 117.82
021 040 041	Virement de la section d'exploitation OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	6 431 895.00 14 027 000.00	-132 500.00	-132 500.00	6 299 395.00 14 027 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		20 458 895.00	-132 500.00	-132 500.00	20 326 395.00
TOTAL		35 468 812.82	300 700.00	300 700.00	35 769 512.82

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

35 769 512.82

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

-132 500.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	132 500.00		132 500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	<i>Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.</i>			
023	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>		-132 500.00	-132 500.00
	Dépenses d'exploitation - Total	132 500.00	-132 500.00	

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	
---	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Total des opérations d'équipement	300 700.00		300 700.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers			
	Dépenses d'investissement - Total	300 700.00		300 700.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	300 700.00
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES			
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes d'exploitation - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	
---	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	46 000.00		46 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	387 200.00		387 200.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers			
481				
021	Virement de la section d'exploitation		-132 500.00	-132 500.00
	Recettes d'investissement - Total	433 200.00	-132 500.00	300 700.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	300 700.00
---	-------------------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 424 476.00	132 500.00	132 500.00
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	63 300.00		
605	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	1 000.00		
6061	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
6063	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	35 800.00		
6064	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	5 700.00		
6066	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 800.00		
6068	CARBURANTS	6 000.00		
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 000.00		
+ 61 -	SERVICES EXTERIEURS	76 350 100.00	5 500.00	5 500.00
6111	SOUS-TRAIT. EXPLOITARESEAU URBAIN	73 400 000.00		
6113	SOUS-TRAIT. : LIGNESREGULIERES AFFRETEES	300 000.00		
6117	SOUS-TRAIT. LOCATIONVELO	1 600 000.00		
6118	SOUS-TRAITANCE DIV.	130 000.00		
6132	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS			
6135	LOCATIONS IMMOBILIERES	125 000.00		
6137	LOCATIONS MOBILIERES	18 400.00		
	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS	4 000.00		
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS AUT	97 000.00		
61551	SUR BIENS MOBILIERES			
61558	MATERIEL ROULANT	5 000.00		
	AUTRES BIENS MOBILIERES	37 000.00		
6156	MAINTENANCE	63 000.00	3 000.00	3 000.00
6161	PRIMES D'ASSURANCES			
6162	MULTIRISQUES	40 000.00		
	ASSUR. OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	2 500.00	2 500.00	2 500.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	398 200.00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	12 000.00		
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES FORMATION	25 000.00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	13 000.00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	80 000.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	985 876.00	127 000.00	127 000.00
6226	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6227	HONORAIRES	214 000.00	25 000.00	25 000.00
6228	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			
	DIVERS			
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6236	ANNONCES ET INSERTIONS	75 000.00		
6238	CATALOGUES ET IMPRIMES	22 400.00		
	DIVERS	346 000.00	100 000.00	100 000.00
6251	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6256	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	68 500.00		
6257	MISSIONS	12 500.00		
	RECEPTIONS	28 500.00	2 000.00	2 000.00
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	20 000.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	22 000.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	4 000.00		
	DIVERS			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	135 976.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	33 000.00		
6288	AUTRES	4 000.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	25 200.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
	IMPOTS DIRECTS (SAUF SUR BENEFICES)			
63512	TAXES FONCIERES	25 000.00		
6358	AUTRES DROITS	200.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 909 451.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	372 590.00		
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
6211	PERSONNEL INTERIMAIRE	372 590.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	72 635.00		
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS (AUTRES ORGANISMES)			
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	34 115.00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	8 530.00		
6336	COTISATIONS CNFPT ET DE CGFPT	29 990.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	3 464 226.00		
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 628 650.00		
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	635 407.00		
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	35 000.00		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	19 974.00		
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	292 032.00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	566 849.00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	9 401.00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	103 000.00		
	AUTRES CHARGES SOCIALES			
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	19 200.00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	7 000.00		
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	1 800.00		
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	145 913.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	100 000.00		
- 73 -	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	100 000.00		
739	RESTITUTION TAXE VERSEMENT TRANSPORT	100 000.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	763 910.00		

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION	- DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	763 910.00		
6531	INDEMNITES, FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION DES E			
6532	INDEMNITES	62 000.00		
6532	FRAIS DE MISSION	1 000.00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	4 000.00		
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES			
	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	5 000.00		
	SUBVENTIONS			
65715	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ORGANISMES PUBLICS			
	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	70 000.00		
65732	SUBV. EXPLOITATION ORGANISMES PUBLICS			
	REGIONS	67 500.00		
65733	DEPARTEMENTS	120 000.00		
65734	COMMUNES	174 000.00		
65735	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	65 000.00		
6574	SUBV. EXPLOITATION PERSONNES DROIT PRIVE	195 400.00		
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	10.00		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		82 197 837.00	132 500.00	132 500.00
66	CHARGES FINANCIERES	7 522 500.00		
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	7 522 500.00		
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66112	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	7 522 500.00		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 435 000.00		
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 435 000.00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 000.00		
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	1 400 000.00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000.00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		91 155 337.00	132 500.00	132 500.00

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 431 895.00	-132 500.00	-132 500.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 431 895.00	-132 500.00	-132 500.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 027 000.00		
- 67 - 675	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	14 027 000.00		
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES EXPLOITATION DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	13 675 000.00		
6862	DOTAT. AMORT., DEPREC. ET PROV. - CHARGES FINANCIERE DOT. AMORTIS. CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	352 000.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		20 458 895.00	-132 500.00	-132 500.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		20 458 895.00	-132 500.00	-132 500.00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	111 614 232.00		
RESTES A REALISER N-1			
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES			A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	78 350.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	78 350.00		
64198	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
	REMB. SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL AUTRES	60 350.00		
6459	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
	REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	18 000.00		
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	15 490 000.00		
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	15 490 000.00		
701	VENTES PRODUITS FINIS ET INTERMEDIAIRES	50 000.00		
7061	PRESTATIONS DE SERVICES			
	TRANSPORT DE VOYAGEUR	14 810 000.00		
7083	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES			
	LOCATIONS DIVERSES	630 000.00		
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	74 250 000.00		
- 73 -	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	74 250 000.00		
734	VERSEMENT DE TRANSPORT	74 250 000.00		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 183 882.00		
- 74 -	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 183 882.00		
7471	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS COLLECT. TERR.			
	ETAT	182 000.00		
7472	REGIONS	1 233 000.00		
7473	DEPARTEMENTS	1 549 000.00		
7474	COMMUNES	47 000.00		
7475	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	14 172 882.00		
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371 000.00		
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371 000.00		
753	COMPENSATION RELEVEMENT SEUIL ASSUJETTISSEMENT VT	371 000.00		
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		107 373 232.00		
76	PRODUITS FINANCIERS	485 000.00		
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS	485 000.00		
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS			

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION	- DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
7681	FONDS DE SOUTIEN - SORTIE DES EMPRUNTS A RISQUE	485 000.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7714 7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.			
775 778	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		107 858 232.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 756 000.00		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 756 000.00		
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)			
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.VIREE AU RESULTAT DE L'E	3 756 000.00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 756 000.00		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		111 614 232.00		
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

[illegible]

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
	18114 ETUDE COMPLEMENTAIRE FAISABILITE LIGNE B 18115 REPARATION CORKELAST CHAMPRATEL 19001 LIGNES B ET C 2025 19002 SECURISATION SITES T2C 19100 ETUDE ET REPROGRAMMATION 19102 ACQUISITION VEHICULE PMR 19103 INTERFACES LOGICIELLES TFT SLE ET BIV 19105 ACQUISITION VAE 19106 PETIT INVESTISSEMENT EXPLOITATION C-VELO 19107 SURETE DE FONCTIONNEMENT TRAMWAY 20100 PDM SMTc GARAGE A VELOS 20101 REGLAGE PAULVES 20103 ACQUISITION STATIONS VELOS 20104 AMENAGEMENTS VOIRIE BUS 20105 TRAVAUX PLACES GNV LA PARDIEU T2C_EQ_EX Equipements d'exploitation T2C	1 890 000.00 400 000.00 200 000.00 135 000.00 12 000.00 50 000.00 10 000.00 120 000.00 195 000.00 350 000.00 220 000.00 150 000.00	 77 000.00 220 000.00	 77 000.00 220 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		17 279 300.00	300 700.00	300 700.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 175 000.00		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 175 000.00		
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	13 175 000.00		
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		13 175 000.00		
4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)	980 000.00		
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		980 000.00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		31 434 300.00	300 700.00	300 700.00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 756 000.00		
Reprises sur autofinancement antérieur		3 756 000.00		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 756 000.00		
	SUBV. D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU Cpte DE RESULT			
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	1 000.00		
13917	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	95 000.00		
	SUBV.INV.CAHIER CHARGES PR SCE PUB.SPECIFIQUE			
13941	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	915 000.00		
13942	REGIONS	750 000.00		
13943	DEPARTEMENTS	900 000.00		
13944	COMMUNES	70 000.00		
13945	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	35 000.00		
13946	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	40 000.00		
13947	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	950 000.00		
+ 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT			
Charges transférées				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
16411	EMPRUNT			
1661	REFINANCEMENT DE DETTE			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 756 000.00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		35 190 300.00	300 700.00	300 700.00
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				300 700.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 823 884.00	46 000.00	46 000.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 823 884.00	46 000.00	46 000.00
1315	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			
1341	SUBV.INV.CAHIER CHARGES PR SCE PUB.SPECIFIQUE	45 000.00		
1342	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	577 000.00		
1345	REGIONS	774 884.00		
1347	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			
	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	2 427 000.00	46 000.00	46 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 927 521.00	387 200.00	387 200.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 927 521.00	387 200.00	387 200.00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	9 927 521.00	387 200.00	387 200.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		13 751 405.00	433 200.00	433 200.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
1068	RESERVES AUTRES RESERVES			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)	980 000.00		
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		980 000.00		
TOTAL DES RECETTES REELLES		14 731 405.00	433 200.00	433 200.00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	6 431 895.00	-132 500.00	-132 500.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 431 895.00	-132 500.00	-132 500.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 027 000.00		
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2111	TERRAINS			
2118	TERRAINS NUS			
	AUTRES TERRAINS			
2151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 26 -	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART.			
261	TITRES DE PARTICIPATIONS			
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	13 675 000.00		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28031	FRAIS D'ETUDE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	460 000.00		
	FRAIS D'ETUDES			
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	145 000.00		
28088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000.00		
	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28131	CONSTRUCTIONS	670 000.00		
28135	BATIMENTS	5 000.00		
	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS			
28151	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL.	510 000.00		
	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			
28181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	7 770 000.00		
28183	MATERIEL DE TRANSPORT	65 000.00		
28184	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	25 000.00		
28188	MOBILIER	4 000 000.00		
	AUTRES			
48171	PENALITE DE RENEGOCIATION DE DETTE	352 000.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		20 458 895.00	-132 500.00	-132 500.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
16413	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
1662	REFINANCEMENT DE DETTE			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 458 895.00	-132 500.00	-132 500.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		35 190 300.00	300 700.00	300 700.00
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total*RaR+Résultat)				300 700.00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2020	Reste à financer (>2020)
BIL_OBS-2016 Obsolescence billettique	7 900 000.00	1 620 000.00	9 520 000.00	2 711 625.00	4 570 000.00	2 238 375.00
BUS_AIF-2015 Réseau bus - accessibilité installat	2 360 000.00		2 360 000.00	1 229 616.57	530 000.00	600 383.43
BUS_MIF-2015 Réseau bus - maintenance installatio	2 465 000.00		2 465 000.00	2 223 596.23	241 403.77	
BUS_RMR-2015 Réseau bus - renouvellement	32 650 000.00		32 650 000.00	22 850 000.00	6 302 600.00	3 497 400.00
LIG_BC-2019 LIGNES B ET C 2025	260 300 000.00	6 100 000.00	266 400 000.00	2 225 000.00	2 870 000.00	261 305 000.00
MAG_CHAMP-2017 AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL	560 000.00		560 000.00	560 000.00		
PDU_2017-2016 Révision PDU	350 000.00		350 000.00	350 000.00		
REM_TRAM-2014 Construction atelier remisage tramwa	1 534 907.00		1 534 907.00	1 534 907.00		
SECU_T2C-2019 SECURISATION SITES T2C	800 000.00		800 000.00	400 000.00	400 000.00	
SIT_LIGB-2015 Etude site propre ligne B	393 070.00		393 070.00	393 070.00		
TRAM_A4R-2015 Acquisition 4 rames 2015	14 831 000.00		14 831 000.00	14 831 000.00		
TRAM_EPC-2015 Evolution ergonomique poste de condu	4 391 000.00		4 391 000.00	4 391 000.00		
TRAM_MIF-2015 Tramway maintenance installations fi	17 862 000.00		17 862 000.00	17 862 000.00		
TRAM_MMR-2015 Tramway maintenance matériel roulant	19 400 000.00		19 400 000.00	2 425 000.00	2 000 000.00	14 975 000.00
TRAM_SFT-2017 TRAMWAY SURETE DE FONCTIONNEMENT						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2020	Reste à financer (>2020)
------------------------	---	------------------------------	-----------------	--------------------------------------	--	--------------------------------

Nombre de membres en exercice... 32
 Nombre de membres présents... 18
 Nombre de suffrages exprimés... 21
 VOTES :
 Pour... 21
 Contre... 0
 Abstentions... 0

Date de convocation : 07.02.2020

Présenté par (1),
 A... la Vice-présidente en charge des Finances

Le ... (1),
 Délibéré par ... (2), réuni en session... de Comité Syndical
 A... Cleumant - Fd le 13.02.2020

Les membres ... (2), du Comité Syndical

Certificat exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture,
 le 27 FEB. 2020 et de la publication le ...

(2) Compléter par « conseil d'administration » ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...

L'an deux mille vingt, le 13 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président.

Nombre de membres en exercice :	32 titulaires et 30 suppléants
Nombre de membres présents :	18 à l'ouverture de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	7 février 2020
Secrétaire de séance :	Blandine GALLIOT

Présents :

Olivier ARNAL ; Christophe BERTUCAT ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Olivier DUMAS ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GILLIET ; Achille MARTINEZ ; Gérard NOEL ; Michel PAGE ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Jean-Louis REGNIER ; François RUDEL ; Michel SABRE ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ; Gilles VOLDOIRE.

Représentés par le ou la suppléant(e) :

Laurent MASSELOT par Marie-José TROTE ; Raymond MONTAGNE par Michel PAGE.

Pouvoirs de :

Cyril CINEUX à François RAGE ; Laurent GANET à Michel SABRE ; Jean-Marc MORVAN à Hervé PRONONCE.

Arrivée en cours de séance : Sondès EL HAFIDHI (arrivée à 18h08 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°12).

Départ en cours de séance : Gérard NOEL (départ à 18h35 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°13).

Excusés :

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Olivier BIANCHI (convoqué au titre de l'article L 5211-8 dernier alinéa pour représentation d'élu en cas de vacance de poste) ; Laurent BRUNMUROL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Michel LACROIX ; Anne KERGUÉLIN ; Flavien NEUVY ; Odile VIGNAL.

DÉLIBÉRATION N° 2

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

OBJET : AVENANT 5 CONVENTION INVESTISSEMENT T2C : MAINTENANCE MI-VIE DU TRAMWAY

Le SMTC-AC et T2C ont signé en 2017 une convention dans laquelle le SMTC a confié dans le cadre du Contrat de service public, un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations d'investissement inscrites au programme d'investissement du budget 2017 pour un montant de 1,8 millions d'euros. Ces opérations sont constituées de travaux ou d'acquisitions d'immobilisations mises à disposition de la Régie T2C : renouvellement de biens mobiliers et aménagement immobiliers.

Cette convention a été modifiée par quatre avenants successifs portant :

- retrait des opérations non engagées au 31 décembre 2017,
- modification du montant de l'opération 17004 maintenance mi-vie en le portant de 300 000 € à 425 000 €,
- augmentation du montant de l'opération ST17-049 maintenance à mi-vie des 25 rames de tramway THR1, le montant supplémentaire du mandat 2019 s'élevant à la somme de 3 280 K€ pour les exercices 2019 à 2022,
- augmentation du montant de l'opération 19104 Progiciel gestion financière T2C pour un montant de 250 K€, opération inscrite au budget primitif 2019,

- inscription de l'opération 17003 aménagement du magasin Champratel pour un montant de 560 000 €,
- modification du montant de l'opération 15105 aménagement sécurité passerelle tramway Champratel portant ledit montant à 464 498 €.
- et enfin modification du montant de l'opération ST16-017 modification aspiration bus pompes Gazole Champratel en le portant de 27 643 € à 29 310 €.

L'avenant 5, ci annexé, a pour objet :

- la modification du montant de l'opération n°17004 relative à la maintenance à mi-vie des rames de tramway, en continuité des avenants n° 2 et 3, en le portant de 3 705 000 € à 19 400 000 € correspondant au montant total de l'autorisation de programme mise en place par le SMTC et dédiée à la maintenance à mi-vie du tramway.

Le montant supplémentaire s'élève ainsi à 15 695 000 € pour les exercices 2020 à 2022. L'opération ainsi modifiée couvre la phase n°3 du processus de maintenance mi-vie correspondant à la phase d'industrialisation de ce processus.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 30 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer l'avenant 5 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à T2C pour les opérations désignées dans la présente délibération.**

Le Président du SMTC



François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 20 FEV. 2020
et de la publication le : 20 FEV. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



AVENANT 5

CONVENTION N° C 17-18

CONVENTION DE MANDAT

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise, 2 bis rue de l'Hermitage 63063 Clermont-Ferrand Cedex, représenté par François Rage, Président en exercice, dûment habilité à cet effet par la délibération n°XX du comité syndical du 13 février 2020,

Ci-après désigné le « SMTC-AC »

Et

La Régie EPIC T2C, 17 boulevard Robert Schuman 63000 Clermont-Ferrand, représenté par Olivier ARNAL, Président en exercice, dûment habilité par la délibération n° XX du XX

Ci-après désignée « T2C »

VU le Contrat de Service Public 2018-2022 signé par le SMTC et T2C ;

PREAMBULE :

La Convention C17-18, conclu le 24 juillet 2017, définit le mandat par lequel le SMTC-AC confie à T2C la réalisation d'opérations d'investissements inscrites au budget du SMTC-AC, précise la liste et les montants prévus pour ces opérations, la procédure de réalisation de ces opérations, les échanges d'information entre le SMTC-AC et T2C.

Cette convention a fait l'objet de quatre avenants :

- Avenant 1 pour en retirer les opérations non engagées au cours de l'exercice 2017, et dont les crédits correspondants ont été transférés à T2C.
- Avenant 2 pour modifier le montant de l'opération 17004 maintenance mi-vie tramway en le portant de 300 000 € à 425 000 €, montant inscrit au budget 2018.
- Avenant 3 comportant quatre objets :
 - L'augmentation du montant de l'opération ST17-049 maintenance à mi-vie des 25 rames de tramway THR1, le montant supplémentaire du mandat 2019 s'élevant à la somme de 3 280 K€ pour les exercices 2019 à 2022,

- L'augmentation du montant de l'opération 19104 Progiciel gestion financière T2C pour le montant de 250 K€, opération inscrite au budget primitif 2019,
 - L'inscription de l'opération 17003 aménagement du magasin Champratel pour un montant de 560 000 €,
 - La modification du montant de l'opération 15105 aménagement sécurité passerelle tramway Champratel portant le montant à 464 498 €.
- Avenant 4 pour modifier le montant de l'opération ST16-017 modification aspiration bus pompes Gazole Champratel en le portant de 27 643 € à 29 310 €, montant inscrit au budget 2019.

Le présent avenant complète ladite convention de mandat.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

L'avenant 5 a pour objet :

- la modification du montant de l'opération n°17004 relative à la maintenance à mi-vie des rames de tramway, en continuité des avenants n° 2 et 3, en le portant de 3 705 000 € à 19 400 000 € correspondant au montant total de l'autorisation de programme mise en place par le SMTC et dédiée à la maintenance à mi-vie du tramway.

Le montant supplémentaire s'élève ainsi à 15 695 000 € pour les exercices 2020 à 2022. L'opération ainsi modifiée couvre la phase n°3 du processus de maintenance mi-vie correspondant à la phase d'industrialisation de ce processus.

Article 2 : Liste actualisée des opérations

Opération	Description	Montant initial	Montant suite avenant n°1	Montant suite avenant n°2	Montant suite avenant n°3	Montant suite avenant n°4	Montant suite avenant n°5
15105	AMENAGEMENT SECURITE PASSERELLE TRAMWAY ET BUS CHAMPRADEL	104 502,00 €	104 502,00 €	104 502,00 €	464 498,00 €	464 498,00 €	464 498,00 €
15120	ACQUISITION PASSERELLE PARDIEU	466 774,75 €	466 774,75 €	466 774,75 €	501 025,00 €	501 025,00 €	501 025,00 €
15121	ARMOIRES ELECTRIQUES LAVAGE PARDIEU	117 000,00 €	117 000,00 €	117 000,00 €	117 000,00 €	117 000,00 €	117 000,00 €
ST16-017	MODIFICATION ASPIRATION BUS POMPES GAZOLE CHAMPRADEL	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	27 643,00 €	29 310,00 €	29 310,00 €
SF17-001	ETUDE MISE EN PLACE NOUVEL OUTIL DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	20 600,00 €	20 600,00 €	20 600,00 €
17003	AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRADEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	560 000,00 €	560 000,00 €	560 000,00 €
17004	AMO MAINTENANCE MI-VIE TRAMWAY	300 000,00 €	300 000,00 €	425 000,00 €	3 705 000,00 €	3 705 000,00 €	19 400 000,00 €
19104	LOGICIEL GESTION FINANCIERE T2C	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €

Article 3 : Modalités d'exécution du mandat propres à l'opération industrialisation des opérations de la mi- vie

Les équipes du SMTC seront invitées à l'ensemble des réunions de travail relatives aux phases 2 et 3 de l'opération.

Les jalons suivants feront l'objet d'une validation préalable systématique de la part du SMTC :

- Calendrier de la consultation des entreprises pour le marché d'industrialisation et contenu de l'appel à candidatures ;
- Analyse des candidatures et choix des candidatures admises à soumissionner ;
- Contenu du dossier de consultation des entreprises en phase « offres » ;
- Analyse des offres et choix du candidat retenu.
- Affermissement des tranches optionnelles ou déclenchement des prestations supplémentaires éventuelles.

Article 4 : Exécution et durée

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et sa durée est la même que celle de la Convention C17-18.

Article 5 : Dispositions générales

Les clauses de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant restent entièrement applicables.

Fait à Clermont Ferrand, en deux exemplaires originaux, le

Le Président du SMTC-AC

Le Président de la Régie T2C

François RAGE

Olivier ARNAL

Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le



ID : 063-256300120-20200213-20200213_DE02-DE

L'an deux mille vingt, le 13 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président.

Nombre de membres en exercice :	32 titulaires et 30 suppléants
Nombre de membres présents :	18 à l'ouverture de séance
	18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance
	3 en fin de séance
Date de la convocation :	7 février 2020
Secrétaire de séance :	Blandine GALLIOT

Présents :

Olivier ARNAL ; Christophe BERTUCAT ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Olivier DUMAS ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GILLIET ; Achille MARTINEZ ; Gérard NOEL ; Michel PAGE ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Jean-Louis REGNIER ; François RUDEL ; Michel SABRE ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ; Gilles VOLDOIRE.

Représentés par le ou la suppléant(e) :

Laurent MASSELOT par Marie-José TROTE ; Raymond MONTAGNE par Michel PAGE.

Pouvoirs de :

Cyril CINEUX à François RAGE ; Laurent GANET à Michel SABRE ; Jean-Marc MORVAN à Hervé PRONONCE

Arrivée en cours de séance : Sondès EL HAFIDHI (arrivée à 18h08 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°12).

Départ en cours de séance : Gérard NOEL (départ à 18h35 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°13).

Excusés :

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Olivier BIANCHI (convoqué au titre de l'article L 5211-8 dernier alinéa pour représentation d' élu en cas de vacance de poste) ; Laurent BRUNMUROL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Michel LACROIX ; Anne KERGUÉLIN ; Flavien NEUVY ; Odile VIGNAL.

DÉLIBÉRATION N° 3

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC T2C POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES CONTRÔLE QUALITE ET ENQUÊTE FRAUDE

T2C mandate un prestataire à travers un marché public pour réaliser des parcours clients Mystère afin de mesurer la qualité de service rendu à la clientèle sur le réseau urbain (tram, bus, agence commerciale, service infoligne, dépositaires, contrôle).

Ces enquêtes permettent à T2C de calculer des indicateurs qui sont analysés lors des audits annuels de l'AFNOR pour les certifications NF et en partie ISO 9001.

Le SMTC mandate également un prestataire à travers un marché public pour réaliser des parcours de clients mystères et des contrôles qualité d'infrastructures (véhicules, points d'arrêt), sur le périmètre urbain, interurbain (lignes affrétées), ainsi que sur le service Moovicit. Ce marché, alloti, comprend également l'enquête de fraude et non validation.

L'objet des enquêtes est de mesurer la performance des prestataires du SMTC à travers la qualité produite à l'aide d'indicateurs calculés et permettant de vérifier l'atteinte d'un objectif qualité inscrit dans les contrats de prestation.



Les enquêtes clients mystères relatives au périmètre urbain portent sur des thématiques communes sur les marchés T2C et SMTC, dont la réalisation est actuellement assurée par le même prestataire. Les deux marchés arrivent à échéance fin juillet 2020.

Il y a donc matière à optimiser cette démarche en mutualisant certaines enquêtes, générant ainsi une économie, c'est pourquoi il est proposé d'établir une convention de groupement de commande entre T2C et le SMTC afin de définir les responsabilités de chaque structure dans la gestion du futur marché qualité.

En conséquence, il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer une convention de groupement de commande entre le SMTC et T2C pour assurer la mutualisation des marchés enquêtes qualité et fraude. Le SMTC en sera le coordonnateur.

Les marchés publics relatifs au groupement de commande porteront respectivement sur les objets suivants :

- lot 1 : Contrôle Qualité Transport urbain et interurbain
- lot 2 : Contrôle Qualité « Moovicité »
- lot 3 : Contrôle Fraude et Non Validation

L'exécution financière des lots 2 et 3 sera intégralement prise en charge par le SMTC. Celle du lot 1 sera répartie comme suit :

- 45 000 € maximum annuel pour T2C
- 25 000 € maximum annuel pour le SMTC

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 30 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer une convention de groupement de commande avec T2C pour assurer la mutualisation des marchés enquêtes qualité et fraude.**

Le Président du SMTC



François RAGE

Acquitté en préfecture

Le

20 FEV, 2020



CONVENTION n° C20-07 CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE COORDINATION DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS

ENTRE

Le **SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUNS DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE** sis 2 bis rue de l'Hermitage, 63 063 Clermont Ferrand cedex 1 ; représenté par Monsieur François RAGE, son Président, en vertu de la délibération n° 3 du comité syndical en date du 13 février 2020 ci-après dénommé «SMTAC-AC» d'autre part ;

ET

La Régie des Transports en Commun de l'agglomération Clermontoise, 17 Boulevard Robert Schuman, 63 000 Clermont Ferrand, représentée par son Président, Monsieur Olivier ARNAL, habilité à l'effet de la présente par délibération du conseil d'administration du 06 février 2020 ci-après dénommée «la Régie T2C» d'autre part ;

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Article 1. Objet

Le SMTAC-AC et la Régie T2C conviennent, par la présente convention :

- de se grouper, pour la passation et l'exécution de trois marchés publics de services; dans les conditions prévues par les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique de régir leurs rapports réciproques au titre de la passation et de l'exécution de ces marchés.

Les marchés publics relatifs au groupement de commande portent respectivement sur les objets suivants :

- lot 1 : Contrôle Qualité Transport urbain et interurbain
- lot 2 : Contrôle Qualité « Moovicité »
- lot 3 : Contrôle Fraude et Non Validation

Article 2. Coordonnateur

2.1. Nomination du coordonnateur

Le SMTAC-AC est nommé coordonnateur du groupement.

2.2. Missions du coordonnateur

Dans le respect des dispositions du code de la commande publique les missions du coordonnateur sont les suivantes :

Pour la passation des marchés publics :

- de recueillir et synthétiser les besoins ;
- de décider de la procédure de mise en concurrence adaptée, dans le respect des règles des marchés publics ; d'élaborer les documents contractuels.
- de procéder aux mesures de publicité et de répondre aux questions éventuelles des candidats en phase de consultation
- de convoquer et conduire les réunions de la commission d'appel d'offres ;
- de signer les marchés pour le compte des membres du groupement, de les transmettre au contrôle de légalité et de les notifier ;
- de signer les avenants sous réserve des dispositions prévues à l'article 8.2
- de procéder à l'acceptation et à l'agrément des éventuels sous-traitants et de transmettre aux membres du groupement un acte de sous-traitance.

Pour l'exécution des marchés publics:

- d'assurer l'entier suivi d'exécution des lots 2 et 3,
 - d'assurer le suivi de l'exécution des prestations du lot 1 listées ci-après :
 - o restitution trimestrielle des données,
 - o élaborer une méthodologie et suivre un indicateur Ponctualité spécifique
 - o construction des indicateurs de référence (Information, Ponctualité, Conduite, Propreté, Accueil, Disponibilité) à élaborer sur les données collectées pour le réseau urbain et pour le réseau interurbain.
- Le suivi de l'exécution au sens du présent article implique : l'émission des bons de commande, leur notification au titulaire et la validation du service fait.
- d'organiser les réunions de suivi,
 - de transmettre les éventuels avenants.

Article 3. Fonctionnement du groupement

Chaque membres du groupement s'engage à :

- Transmettre un éventuel état de ses besoins dans les délais fixés par le coordonnateur,
- Informer le coordonnateur de tout litige ou désagrément qu'il pourrait rencontrer en cours d'exécution des dispositions contractuelles.

La Régie T2C s'engage à :

- Assurer le suivi de l'exécution des prestations du lot 1 à l'exception des prestations suivantes :
 - o restitution trimestrielle des données,
 - o élaborer une méthodologie et suivre un indicateur Ponctualité spécifique
 - o construction des indicateurs de référence (Information, Ponctualité, Conduite, Propreté, Accueil, Disponibilité) à élaborer sur les données collectées pour le réseau urbain et pour le réseau interurbain.
- Le suivi de l'exécution implique l'émission des bons de commande, leur notification au titulaire, et la validation du service fait
- Informer le SMTC-AC de l'évolution et de l'exécution des prestations dont il a en charge le suivi.
 - Mettre en œuvre les moyens mis à sa disposition pour assurer le bon déroulement des prestations
 - Procéder à l'exécution financière des prestations dont il a la charge.

Le SMTC-AC s'engage à :

- Mettre en œuvre les missions qui lui sont dévolues en sa qualité de coordonnateur telles que listées à l'article 2.2 de la présente convention.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement des prestations.
- Procéder à l'exécution financière et au paiement des prestations qui le concernent.

Article 4. Commission d'appel d'offres

En cas de saisine de la commission d'appel d'offres, le cas échéant compétente, cette commission est composée selon les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

La CAO compétente est celle du SMTC-AC, coordonnateur du groupement.

Article 5. Dispositions financières (cf point 8)

L'exécution financière des marchés est répartie comme suit ;

- **Lot 1 :**
 - prise en charge de l'exécution financière par T2C à hauteur de 45 000 € maximum annuel
 - prise en charge de l'exécution financière par le SMTC à hauteur de 15 000 € maximum annuel
- **Lot 2 :** Prise charge intégrale de l'exécution financière par le SMTC
- **Lot 3 :** Prise en charge intégrale de l'exécution financière par le SMTC

Article 6. Responsabilités

Chacun est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention et des éventuels risques découlant de ses missions.

Article 7. Durée

La présente convention entre en vigueur dès sa signature et court jusqu'au 31 décembre 2023.

En cas de disparition ou de modification de l'un ou l'autre de ses membres, la personne morale qui lui succèdera, qu'il s'agisse du SMTC-AC ou de la Régie T2C, agira en substitution et assurera la continuité des missions de la présente convention.

Article 8. Les marchés

8.1. Contenu

La présente convention de groupement de commande est conclue pour la passation et l'exécution de trois marchés publics distincts :

Lot n°1 : Contrôle Qualité Transport urbain et interurbain

Cinq parties constitueront ce lot :

- Volet parcours Client Mystère qui correspond au tronc commun T2C / SMTC sur l'urbain enrichi des items disponibilité, information et propreté souhaités par le SMTC, l'ensemble étant porté par T2C
- Volet parcours Client Mystère porté par T2C sur les interurbains,
- Volet porté par T2C sur les contrôles-contentieux, les dépositaires et le tram conduite,
- Volet ponctualité pour lequel une méthodologie sera attendue, porté par le SMTC
- Volet reporting et indicateurs porté par le SMTC

Lot n° 2 : Enquête qualité Moovicité portée par le SMTC

Lot n° 3 : Enquête fraude et non validation, portée par le SMTC,

8.2. Avenants.

Le coordonnateur assure sans accord express des assemblées délibérantes des autres membres, la gestion des avenants n'ayant pas pour effet d'augmenter la masse initiale des prestations prévues au marché initial. Il en informe les membres du groupement avant toute décision définitive.

Le coordonnateur les signe pour le compte des autres membres dans le respect des règles en vigueur sur les formalités préalables.

Les avenants augmentant la masse initiale des prestations prévues au marché initial seront signés par le coordonnateur après avoir obtenu l'autorisation expresse de chacun des membres du groupement et après avoir mis en application les règles en vigueur sur les formalités préalables.

Article 9. Litiges

A la demande de l'un de ses membres, les parties se réunissent pour étudier les conditions de modification ou de résiliation de la présente convention. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention se réglera prioritairement à l'amiable.

Article 10. Capacité à agir en justice

Le représentant du coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte sur sa démarche et son évolution.

Hors cas d'irrégularité dans la procédure de passation, en cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, le coordonnateur se réserve la possibilité de diviser la charge financière par le nombre de membres concernés par la consultation ou le marché litigieux. Pour ce faire un titre de recettes sera émis par le coordonnateur.

Article 11. Contentieux

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention est de la compétence du Tribunal administratif de Clermont Ferrand.

Fait en deux exemplaires à Clermont-Ferrand, le ...

Le Président du SMTC-AC

Le Président de la Régie T2C

François RAGE

Olivier ARNAL

L'an deux mille vingt, le 13 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 titulaires et 30 suppléants

Nombre de membres présents : 18 à l'ouverture de séance

18 en fin de séance

Nombre de procurations :

3 en début de séance

3 en fin de séance

Date de la convocation :

7 février 2020

Secrétaire de séance :

Blandine GALLIOT

Présents :

Olivier ARNAL ; Christophe BERTUCAT ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Olivier DUMAS ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GILLIET ; Achille MARTINEZ ; Gérard NOEL ; Michel PAGE ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Jean-Louis REGNIER ; François RUDEL ; Michel SABRE ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ; Gilles VOLDOIRE.

Représentés par le ou la suppléant(e) :

Laurent MASSELOT par Marie-José TROTE ; Raymond MONTAGNE par Michel PAGE.

Pouvoirs de :

Cyril CINEUX à François RAGE ; Laurent GANET à Michel SABRE ; Jean-Marc MORVAN à Hervé PRONONCE.

Arrivée en cours de séance : Sondès EL HAFIDHI (arrivée à 18h08 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°12).

Départ en cours de séance : Gérard NOEL (départ à 18h35 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°13).

Excusés :

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Olivier BIANCHI (convoqué au titre de l'article L 5211-8 dernier alinéa pour représentation d'élu en cas de vacance de poste) ; Laurent BRUNMUROL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Michel LACROIX ; Anne KERGUÉLIN ; Flavien NEUVY ; Odile VIGNAL.

DÉLIBÉRATION N° 4

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ACCES A LA STATION DE REMPLISSAGE GNV DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Le SMTC a doté VELOGIK d'un camion IVECO Daily GNV pour réaliser le service de maintenance des vélos et l'équilibrage des stations C'Vélo. L'agglomération clermontoise n'est pas encore équipée de station GNV en libre-service.

Afin de sécuriser le fonctionnement des missions de VELOGIK et en complément à l'accès à la station GNV du dépôt bus de la Pardieu, le SMTC s'est rapproché des services de la ville de Clermont-Ferrand afin de pouvoir accéder à la station de compression GNV située aux services techniques, Boulevard Kennedy.

Dans ce cadre, une convention d'accès doit être signée entre SMTC et Ville de Clermont-Ferrand.



Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 30 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer une convention pour l'accès à la station de remplissage GNV avec la Ville de Clermont-Ferrand.**

Le Président du SMTC



François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : **20 FEV 2020**
et de la publication le : **20 FEV 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



CONVENTION VILLE DE CLERMONT FERRAND / SMTC

ENTRE

LA VILLE DE CLERMONT FERRAND représentée par Monsieur le Maire Olivier BIANCHI, agissant en cette qualité et pour le compte de la Commune, en vertu de la délégation qui lui a été consentie par la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2016,

D'une part

Et

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE (SMTC-AC), représenté par Monsieur François RAGE, en qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Comité Syndical du 13 Février 2020,

D'autre part

Ci-après désignées « Les Parties »

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIVIT:

La Ville de Clermont Ferrand dispose sur son site de La Charme, d'une station de rechargement de gaz naturel qu'elle exploite pour sa flotte de véhicules roulant au GNV.

Le SMTC-AC souhaite approvisionner sa flotte de véhicules au gaz naturel, en utilisant la station gaz de la Ville de Clermont Ferrand.

C'est dans ces conditions que la Ville de Clermont Ferrand et le SMTC-AC se sont rapprochés pour établir la présente convention portant sur l'utilisation de la station et l'avitaillement en gaz naturel par les exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accès par les exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC sur le site de la Ville de Clermont Ferrand situé 9 boulevard Kennedy à Clermont-Ferrand, les conditions d'utilisation de la station GNV et les conditions de facturation de la consommation de gaz.

Article 2 : DURÉE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux Parties pour une durée de trois ans. Elle se renouvellera ensuite par tacite reconduction, par période de un an, sans pouvoir dépasser le 31 juillet 2028 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant le terme annuel.

Article 3 : OBLIGATION DES PARTIES

La Ville de Clermont Ferrand autorise les exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC à accéder à son site de La Charme pour l'approvisionnement de ses véhicules à la station GNV.

> À la charge des exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC de:

- Mettre en place avec les services de la Ville de Clermont Ferrand, un plan de prévention préalablement à l'utilisation de la station de gaz ;
- Faire respecter par son personnel, les jours et horaires indiqués ci-dessous pour l'approvisionnement de ses véhicules :
Jours : du lundi au vendredi
Horaires : de 7h30 à 8h15, de 9h à 11h et de 13h30 à 15h ;
- Faire respecter par son personnel, la procédure prévue dans le protocole de sécurité annexé à la présente convention ;
- S'engager à ce que son personnel ne perturbe pas les activités d'exploitation de la Ville de Clermont Ferrand durant sa présence sur le site ;
- S'engager à former son personnel pour le respect des conditions de sécurité dans l'approvisionnement en gaz conformément au protocole de sécurité déterminé entre les parties ;
- S'engager à conserver les cartes d'approvisionnement dans un lieu sécurisé et à ne les remettre à ses agents que pour les besoins de l'approvisionnement ; ceux-ci ayant l'obligation de les restituer après utilisation pour conservation dans un lieu sécurisé ;
- S'engager à informer la Ville de Clermont Ferrand dans les plus brefs délais et dès connaissance des faits en cas de perte ou de vol de carte d'approvisionnement. Dans ce cas, les exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC prendront à leur charge les frais liés au renouvellement de la carte,

> À la charge de la Ville de Clermont Ferrand de :

- Autoriser l'accès à son site de La Charme et à la station de gaz au personnel des exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC pour les seuls besoins de l'approvisionnement de ses véhicules ;
- Assurer une formation au personnel des exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC pour l'utilisation de la station ;
- Donner aux exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC les cartes permettant l'approvisionnement en gaz et le suivi de la consommation et de la facturation. Un procès-verbal de remise de carte sera établi pour chaque carte distribuée et signé par les deux Parties.

Article 4 : TARIF ET FACTURATION

Le tarif correspondant à l'approvisionnement en gaz se décompose de la manière suivante :

- La Ville de Clermont Ferrand facturera tous les mois au SMTC-AC un droit d'accès forfaitaire à sa station GNV d'un montant de 37,67 euros TTC. Ce droit d'accès pourra être révisé chaque année à la demande de la Ville de Clermont-Ferrand (étant précisé que celui-ci correspond au surcoût de maintenance généré par le nombre de véhicules de SMTC-AC s'approvisionnant sur ladite station).

La Ville de Clermont Ferrand refacturera à l'euro, la consommation au m3 en gaz sur le mois.

Pour déterminer la consommation des exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC, la Ville de Clermont Ferrand remet à la signature des présentes des cartes, permettant l'approvisionnement en gaz et le suivi de la consommation.

Le SMTC-AC s'engage à payer sous 60 jours, à réception de la facture qui devra être envoyée mensuellement au Service Comptable du SMTC à l'adresse suivante : 2 Bis rue de l'Hermitage-63023 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1.

Article 5 : RÉSILIATION

En cas de manquement grave par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, non réparé dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements adressés par l'autre partie, cette dernière pourra sans autre formalité préalable faire valoir la résiliation de la présente convention.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans avoir à verser d'indemnité d'aucune forme lorsque les impératifs d'exploitation de la Ville de Clermont Ferrand imposeront un arrêt des approvisionnements des exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC.

Article 6 : RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

Les exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC s'engagent à prendre connaissance et à respecter les dispositions particulières propres aux déplacements à l'intérieur de la station GNV de la Ville de Clermont Ferrand.

Les exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC y sont les seuls responsables de tout accident ou dommage tant corporel que matériel survenant du fait de la présence de son personnel ou de son matériel.

Les exploitants chargés des compétences relevant du SMTC-AC feront leur affaire personnelle des polices d'assurance nécessaires notamment en matière de responsabilité civile.

En cas d'interruption momentanée de la fourniture de gaz la Ville de Clermont-Ferrand est dégagée de toute responsabilité vis à vis de SMTC-AC. La Ville de Clermont-Ferrand s'engage à informer SMTC-AC. dès que l'avitaillement sera de nouveau possible.

La Ville de Clermont Ferrand est dégagée de toute responsabilité en ce qui concerne la détérioration pour quelque raison que ce soit du matériel appartenant au SMTC-AC lors de son approvisionnement à la station de gaz.

Article 7 : PROCÉDURE AMIABLE

En cas de difficulté pour l'application d'une ou plusieurs clauses de la présente convention ou d'un de ses avenants, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable préalablement à toute action en justice.

Article 8 : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

En cas de litige et après tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal administratif de Clermont Ferrand .

La présente Convention est faite à Clermont Ferrand, en deux exemplaires, le

(A remplir par la Ville de Clermont-Ferrand qui sera le dernier signataire)

Pour la ville de Clermont Ferrand

Pour le Syndicat Mixte des Transports en
commun de l'agglomération clermontoise

L'an deux mille vingt, le 13 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 titulaires et 30 suppléants

Nombre de membres présents : 18 à l'ouverture de séance

18 en fin de séance

Nombre de procurations : 3 en début de séance

3 en fin de séance

Date de la convocation : 7 février 2020

Secrétaire de séance : Blandine GALLIOT

Présents :

Olivier ARNAL ; Christophe BERTUCAT ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Olivier DUMAS ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GILLIET ; Achille MARTINEZ ; Gérard NOEL ; Michel PAGE ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Jean-Louis REGNIER ; François RUDEL ; Michel SABRE ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ; Gilles VOLDOIRE.

Représentés par le ou la suppléant(e) :

Laurent MASSELOT par Marie-José TROTE ; Raymond MONTAGNE par Michel PAGE.

Pouvoirs de :

Cyril CINEUX à François RAGE ; Laurent GANET à Michel SABRE ; Jean-Marc MORVAN à Hervé PRONONCE.

Arrivée en cours de séance : Sondès EL HAFIDHI (arrivée à 18h08 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°12).

Départ en cours de séance : Gérard NOEL (départ à 18h35 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°13).

Excusés :

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Olivier BIANCHI (convoqué au titre de l'article L 5211-8 dernier alinéa pour représentation d'élus en cas de vacance de poste) ; Laurent BRUNMUROL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Michel LACROIX ; Anne KERGUÉLIN ; Flavien NEUVY ; Odile VIGNAL.

DÉLIBÉRATION N°5

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

OBJET : REFORME D'IMMOBILISATIONS

Véhicules mis à disposition de T2C :

Sur proposition de l'exploitant et suite à renouvellement, des autobus sont proposés à la réforme.

Il s'agit de 4 bus standards de norme euro 3 datant de 2006.

Les véhicules sont sortis du parc mis à disposition de T2C.

Aucune demande de don n'a été formulée pour ces bus. Compte tenu de leur mauvais état, ils seront détruits.

Véhicules mis à disposition de MOOVICITE :

Suite à renouvellement, les 2 véhicules Opel Combo sont sortis du parc mis à disposition de KEOLIS.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 30 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- De mettre à la réforme les véhicules listés ci-dessous pour destruction :

Parc N°	TYPE	IMMATRICULATION	DATE D'IMMATRICULATION	DERNIERS KMS RELEVES juillet/août 18
701	HEULIEZ GX327	BA-963-KF	30 mai 2006	648 954
702	HEULIEZ GX327	BA-973-KF	30 mai 2006	657 676
704	HEULIEZ GX327	BA-077-KG	30 mai 2006	657 844
706	HEULIEZ GX327	BA-150-KG	30 mai 2006	670 297

- De sortir du parc les véhicules mis à disposition de KEOLIS listés ci-dessous :

Opel Combo	DA-273 ST	01/12/2013	210 803
Opel Combo	DA-277 ST	01/12/2013	216 486

Le Président du SMTC



François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
 de la réception en Préfecture le :
 et de la publication le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai
 de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



L'an deux mille vingt, le 13 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 titulaires et 30 suppléants

Nombre de membres présents : 18 à l'ouverture de séance
18 en fin de séance

Nombre de procurations : 3 en début de séance
3 en fin de séance

Date de la convocation : 7 février 2020

Secrétaire de séance : Blandine GALLIOT

Présents :

Olivier ARNAL ; Christophe BERTUCAT ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Olivier DUMAS ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GILLIET ; Achille MARTINEZ ; Gérard NOEL ; Michel PAGE ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Jean-Louis REGNIER ; François RUDEL ; Michel SABRE ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ; Gilles VOLDOIRE.

Représentés par le ou la suppléant(e) :

Laurent MASSELOT par Marie-José TROTE ; Raymond MONTAGNE par Michel PAGE.

Pouvoirs de :

Cyril CINEUX à François RAGE ; Laurent GANET à Michel SABRE ; Jean-Marc MORVAN à Hervé PRONONCE.

Arrivée en cours de séance : Sondès EL HAFIDHI (arrivée à 18h08 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°12).

Départ en cours de séance : Gérard NOEL (départ à 18h35 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°13).

Excusés :

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Olivier BIANCHI (convoqué au titre de l'article L 5211-8 dernier alinéa pour représentation d'élus en cas de vacance de poste) ; Laurent BRUNMUROL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Michel LACROIX ; Anne KERGUÉLIN ; Flavien NEUVY ; Odile VIGNAL.

DÉLIBÉRATION N° 6

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

OBJET : PLAN DE MOBILITE DE L'EHPAD DES SAVAROUNES

L'établissement a transmis un bilan de la convention précédente 2016-2019. Le plan d'actions 2016-2019 n'ayant pas pu être achevé, certaines actions sont reconduites dans ce nouveau plan 2020-2023 :

- Insertion des arrêts de transport en commun à proximité du site sur le papier en tête de l'établissement ;
- Organisation d'événementiels sur la mobilité ;
- Réduction de 2 places de stationnement sur le parking intérieur du site.

L'établissement propose 2 nouvelles actions à inclure dans cette nouvelle convention :

- Se rapprocher des établissements voisins pour faciliter le covoiturage ;
- Organiser des événements annuels : sensibiliser les agents sur l'intérêt des alternatives.

L'établissement mettra à jour son étude à l'échéance de cette nouvelle convention en 2023.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 30 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président du SMTC-AC à signer la convention PDM C20-03 avec l'EHPAD des SAVAROUNES.**

Le Président du SMTC



François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 20 FEV. 2020
et de la publication le : 20 FEV. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



L'an deux mille vingt, le 13 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président.

Nombre de membres en exercice :	32 titulaires et 30 suppléants
Nombre de membres présents :	18 à l'ouverture de séance
	18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance
	3 en fin de séance
Date de la convocation :	7 février 2020
Secrétaire de séance :	Blandine GALLIOT

Présents :

Olivier ARNAL ; Christophe BERTUCAT ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Olivier DUMAS ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GILLIET ; Achille MARTINEZ ; Gérard NOEL ; Michel PAGE ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Jean-Louis REGNIER ; François RUDEL ; Michel SABRE ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ; Gilles VOLDOIRE.

Représentés par le ou la suppléant(e) :

Laurent MASSELOT par Marie-José TROTE ; Raymond MONTAGNE par Michel PAGE.

Pouvoirs de :

Cyril CINEUX à François RAGE ; Laurent GANET à Michel SABRE ; Jean-Marc MORVAN à Hervé PRONONCE.

Arrivée en cours de séance : Sondès EL HAFIDHI (arrivée à 18h08 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°12).

Départ en cours de séance : Gérard NOEL (départ à 18h35 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°13).

Excusés :

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Olivier BIANCHI (convoqué au titre de l'article L 5211-8 dernier alinéa pour représentation d' élu en cas de vacance de poste) ; Laurent BRUNMUROL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Michel LACROIX ; Anne KERGUÉLIN ; Flavien NEUVY ; Odile VIGNAL.

DÉLIBÉRATION N° 7

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

OBJET : PLAN DE MOBILITE DE L'INSEE

Par un courrier, l'INSEE Auvergne – Rhône-Alpes a fait part de son souhait de renouveler sont PDM pour la période 2020-2023.

Le bilan transmis est le suivant :

- La promotion de l'usage des transports alternatifs à la voiture individuel en ayant recours tous les ans par l'intermédiaire de nos partenaires PDM ;
- 20 % de part modal des TC contre 13 % lors du diagnostic ;
- Le parc de voitures de service a été réduit de 50 % ;

L'INSEE n'a pas transmis de propositions de nouvelles actions pour cette convention.

Les effectifs ont diminué de 15 % par rapport à 2015 notamment en raison du transfert du siège Auvergne à Lyon.

Le diagnostic prévu dans 3 ans permettra de réaliser un vrai état des lieux.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 30 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président du SMTC-AC à signer la convention PDM C20-04 avec l'INSEE Auvergne.**

Le Président du SMTC



François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 20 FEV. 2020
et de la publication le : 20 FEV. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



L'an deux mille vingt, le 13 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président.

Nombre de membres en exercice :	32 titulaires et 30 suppléants
Nombre de membres présents :	18 à l'ouverture de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	7 février 2020
Secrétaire de séance :	Blandine GALLIOT

Présents :

Olivier ARNAL ; Christophe BERTUCAT ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Olivier DUMAS ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GILLIET ; Achille MARTINEZ ; Gérard NOEL ; Michel PAGE ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Jean-Louis REGNIER ; François RUDEL ; Michel SABRE ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ; Gilles VOLDOIRE.

Représentés par le ou la suppléant(e) :

Laurent MASSELOT par Marie-José TROTE ; Raymond MONTAGNE par Michel PAGE.

Pouvoirs de :

Cyril CINEUX à François RAGE ; Laurent GANET à Michel SABRE ; Jean-Marc MORVAN à Hervé PRONONCE.

Arrivée en cours de séance : Sondès EL HAFIDHI (arrivée à 18h08 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°12).

Départ en cours de séance : Gérard NOEL (départ à 18h35 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°13).

Excusés :

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Olivier BIANCHI (convoqué au titre de l'article L 5211-8 dernier alinéa pour représentation d' élu en cas de vacance de poste) ; Laurent BRUNMUROL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Michel LACROIX ; Anne KERGUÉLIN ; Flavien NEUVY ; Odile VIGNAL.

DÉLIBÉRATION N° 8

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

OBJET : EXPERIMENTATIONS DES LAUREATS AUVERMOOV 2019

Les 2 startup lauréates du projet Auvermoov en 2019 vont être accompagnées financièrement et techniquement par le SMTC-AC pour le développement de leur système sur notre territoire.

Pour mémoire, il s'agit d'Andyamo et de ParkingMap.

1. Andyamo : calculateur d'itinéraires pour personnes en situation de handicap

L'expérimentation consistera à proposer aux usagers une application mobile permettant de chercher un itinéraire adapté à leur mobilité réduite, que ce soit en transport en commun, à pied ou en voiture. Cette application pourra même être intégrée au calculateur d'itinéraires de l'application T2C.

L'application pourra être mise en service à partir d'octobre 2020 pour 1 an.



2. ParkingMap : application mobile permettant de connaître en temps réel les places de stationnement disponibles dans les parkings

L'expérimentation consistera à équiper des parkings relais ou parcs de proximité avec des capteurs permettant de compter les places de stationnement disponibles en temps réel et d'informer les usagers via une application mobile.

Selon le coût d'installation de ces capteurs, il est envisagé d'équiper 2 à 4 parkings : Les Pistes, Henri Dunant, Margeride et La Pardieu.

L'expérimentation pourrait voir le jour avant l'été 2020 et pour une durée comprise entre 6 mois et 1 an.

L'accompagnement financier sera de 50 000 € maximum pour chaque startup, charge à elles de trouver les financements complémentaires pour couvrir le coût total de l'expérimentation.

Une convention de subvention sera établie avec chaque startup qui détaillera les opérations, le montant de la subvention et les modalités de son versement.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 30 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer les conventions avec ces 2 startup Andyamo et ParkingMap lauréates du projet Auvermoov en 2019.**

Le Président du SMTC



François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : **20 FEV 2020**
et de la publication le : **20 FEV 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



L'an deux mille vingt, le 13 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président.

Nombre de membres en exercice :	32 titulaires et 30 suppléants
Nombre de membres présents :	18 à l'ouverture de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	7 février 2020
Secrétaire de séance :	Blandine GALLIOT

Présents :

Olivier ARNAL ; Christophe BERTUCAT ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Olivier DUMAS ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GILLIET ; Achille MARTINEZ ; Gérard NOEL ; Michel PAGE ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Jean-Louis REGNIER ; François RUDEL ; Michel SABRE ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ; Gilles VOLDOIRE.

Représentés par le ou la suppléant(e) :

Laurent MASSELOT par Marie-José TROTE ; Raymond MONTAGNE par Michel PAGE.

Pouvoirs de :

Cyril CINEUX à François RAGE ; Laurent GANET à Michel SABRE ; Jean-Marc MORVAN à Hervé PRONONCE.

Arrivée en cours de séance : Sondès EL HAFIDHI (arrivée à 18h08 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°12).

Départ en cours de séance : Gérard NOEL (départ à 18h35 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°13).

Excusés :

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Olivier BIANCHI (convoqué au titre de l'article L 5211-8 dernier alinéa pour représentation d' élu en cas de vacance de poste) ; Laurent BRUNMUROL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Michel LACROIX ; Anne KERGUÉLIN ; Flavien NEUVY ; Odile VIGNAL.

DÉLIBÉRATION N° 9

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

OBJET : REGIME INDEMNITAIRE – INGENIEURS TERRITORIAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu les décrets n° 2003-799 du 25 août 2003 et n° 2012-1494 du 27 décembre 2012 relatifs à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps technique de l'équipement

Vu le décret n°2018-623 du 17 juillet 2018 portant modification des deux décrets susvisés et l'arrêté du 30 août 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical n°7 du 30 mars 2010,

Vu la délibération du Comité Syndical n°21 du 29 octobre 2010,

Vu le certificat administratif du SMTC-AC en date du 7 avril 2016.

Considérant que par décrets n° 2016-200 et n° 2016-201 du 26 février 2016, l'ancien cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux a été scindé en deux cadres d'emploi ;

Création du cadre d'emplois des Ingénieurs en chef territoriaux composé de 3 grades :

- Ingénieur général
- Ingénieur en chef hors classe
- Ingénieur en chef

Création du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux composé de 3 grades :

- Ingénieur hors classe
- Ingénieur principal
- Ingénieur

Considérant que le régime indemnitaire des cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux et ingénieurs en chef s'articule autour de la PSR et l'ISS,

Considérant que les agents relevant du cadre d'emplois d'Ingénieur territorial sont en attente du décret d'application concernant la mise en œuvre du RIFSEEP,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen applicables à chaque grade,

Il est proposé au Comité Syndical d'actualiser le régime indemnitaire des ingénieurs territoriaux selon les modalités suivantes :

⇒ **PSR (Prime de Service et de Rendement) – Arrêté du 30 août 2018**

Cf. Délibération n° 7 du Comité Syndical du 30.03.2010 – Certificat administratif du 1^{er} mars 2016

Taux annuel de base du grade x Coefficient d'attribution individuelle

Grade	Taux annuel de base du grade
Ingénieur hors classe	4 572,00 €
Ingénieur principal	2 817,00 €
Ingénieur	1 659,00 €

⇒ **ISS (Indemnité Spécifique de Service) - Décret n° 2018-623 du 17 juillet 2018**

Arrêté du 30 août 2018. Cf. Délibération n° 21 du Comité Syndical du 29.10.2010 – Certificat administratif du 1^{er} mars 2016

Taux de référence du grade x Coefficient du grade x Coefficient de modulation individuelle

Grade	Taux de référence du grade
Ingénieur hors classe	361.90 €
Ingénieur principal	361.90 €
Ingénieur	361.90 €

Grade	Coefficient du grade
Ingénieur hors classe	63
Ingénieur principal (ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade et à compter du 6 ^{ème} échelon)	51
Ingénieur principal (n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade et à compter du 6 ^{ème} échelon)	43
Ingénieur principal (du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon inclus)	43
Ingénieur (à compter du 6 ^{ème} échelon)	33
Ingénieur (du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon inclus)	28

Le régime indemnitaire des ingénieurs territoriaux du SMTC-AC est donc modifié en conséquence. Les taux et conditions d'attribution restent inchangés pour le cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux (délibération du Comité syndical n°7 du 30 mars 2010 et certificat administratif du 1^{er} mars 2016 pour la PSR et délibération du Comité syndical n°21 du 29 octobre 2010 et certificat administratif du 1^{er} mars 2016 pour l'ISS).

Ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} mai 2020.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'actualiser le régime indemnitaire des ingénieurs territoriaux à partir du 1^{er} mai 2020 selon les modalités détaillées dans la présente délibération.

Le Président du SMTC



François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le 20 FEV 2020
et de la publication le : 20 FEV 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



L'an deux mille vingt, le 13 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 titulaires et 30 suppléants

Nombre de membres présents : 18 à l'ouverture de séance

18 en fin de séance

Nombre de procurations : 3 en début de séance

3 en fin de séance

Date de la convocation : 7 février 2020

Secrétaire de séance : Blandine GALLIOT

Présents :

Olivier ARNAL ; Christophe BERTUCAT ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Olivier DUMAS ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GILLIET ; Achille MARTINEZ ; Gérard NOEL ; Michel PAGE ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Jean-Louis REGNIER ; François RUDEL ; Michel SABRE ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ; Gilles VOLDOIRE.

Représentés par le ou la suppléant(e) :

Laurent MASSELOT par Marie-José TROTE ; Raymond MONTAGNE par Michel PAGE.

Pouvoirs de :

Cyril CINEUX à François RAGE ; Laurent GANET à Michel SABRE ; Jean-Marc MORVAN à Hervé PRONONCE.

Arrivée en cours de séance : Sondès EL HAFIDHI (arrivée à 18h08 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°12).

Départ en cours de séance : Gérard NOEL (départ à 18h35 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°13).

Excusés :

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Olivier BIANCHI (convoqué au titre de l'article L 5211-8 dernier alinéa pour représentation d'élu en cas de vacance de poste) ; Laurent BRUNMUROL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Michel LACROIX ; Anne KERGUÉLIN ; Flavien NEUVY ; Odile VIGNAL.

DÉLIBÉRATION N° 10

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

OBJET : PRESTATIONS SOCIALES 2020

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Depuis le 1er janvier 2003, Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise adhère au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel, lui permettant de bénéficier de prestations spécifiques : aides, prêts, secours, accès aux loisirs et à la culture, ainsi qu'un grand choix de séjours vacances à tarif préférentiel.

Cotisations :

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du CNAS du 10 novembre 2015, la cotisation de l'année 2020 sera calculée sur la base forfaitaire unique par bénéficiaire et sur la base des effectifs présents au 1er janvier 2020 dans la collectivité.

Le montant de la cotisation pour l'année 2020 a été voté par l'Assemblée Générale Ordinaire :

Bénéficiaires	Montant cotisations 2020	Chiffres 2019
Par agent actif	212.00€	207,00€
Par agent retraité	137.80€	134,50€



Effectif concerné au 1er janvier 2020 :

- 50 agents (44 titulaires - 6 contractuels)
- 11 agents retraités

Le montant de la cotisation est inscrit au budget 2020 à l'article 6474.

Prestations d'Action Sociale

Le régime des prestations d'action sociale est fixé par les circulaires interministérielles du :

- 15 juin 1998, relative aux dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat, en matière de prestations d'action sociales à réglementation commune ;
- 19 juin 2002, relative à la réglementation et aux taux des prestations d'action sociale pour 2002 ;
- 30 janvier 2007, relative aux prestations individuelles d'action sociale à réglementation commune ;
- 1er avril 2011, relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 30 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **d'appliquer pour l'année 2020 les taux prévus par le Ministère de l'Economie et des Finances pour les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune. Imputation budgétaire 6474**
- **d'organiser un Arbre de Noël pour les enfants des agents qui travaillent au SMTC, avec achat de jouets : participation fixée à 40,00€ par enfant jusqu'à l'âge de 10 ans inclus. Inscription budgétaire : 2000,00€ à l'imputation 6474.**
- **d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.**

Le Président du SMTC



François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 20 FEV. 2020
et de la publication le : 20 FEV. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ANNEXE**PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE**TAUX AU 1^{ER} JANVIER 2020

Circulaire du 24 décembre 2019, relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

PRESTATIONS	Taux 2020
RESTAURATION	
Prestation repas	1,27€
AIDE A LA FAMILLE	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	23,59€
SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS	
En colonies de vacances	
. enfants de moins de 13 ans	7,58€
. enfants de 13 à 18 ans	11,46€
En centres de loisirs sans hébergement	
. journée complète	5,46€
. demi-journée	2,76€
En maisons familiales de vacances et gîtes	
. séjours en pension complète	7,97€
. autre formule	7,58€
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
. forfait pour 21 jours ou plus	78,49€
. pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,73€
Séjours linguistiques	
. enfants de moins de 13 ans	7,58€
. enfants de 13 à 18 ans	11,47€
ENFANTS HANDICAPES	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de vingt ans (montant mensuel)	165,02€
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.	
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	21,61€



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 063-256300120-20200213-20200213_CRCO-AU

L'an deux mille vingt, le 13 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 titulaires et 30 suppléants

Nombre de membres présents : 18 à l'ouverture de séance
18 en fin de séance

Nombre de procurations : 3 en début de séance
3 en fin de séance

Date de la convocation : 7 février 2020

Secrétaire de séance : Blandine GALLIOT

Présents :

Olivier ARNAL ; Christophe BERTUCAT ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Olivier DUMAS ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GILLIET ; Achille MARTINEZ ; Gérard NOEL ; Michel PAGE ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Jean-Louis REGNIER ; François RUDEL ; Michel SABRE ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ; Gilles VOLDIOIRE.

Représentés par le ou la suppléant(e) :

Laurent MASSELOT par Marie-José TROTE ; Raymond MONTAGNE par Michel PAGE.

Pouvoirs de :

Cyril CINEUX à François RAGE ; Laurent GANET à Michel SABRE ; Jean-Marc MORVAN à Hervé PRONONCE.

Arrivée en cours de séance : Sondès EL HAFIDHI (arrivée à 18h08 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°12).

Départ en cours de séance : Gérard NOEL (départ à 18h35 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°13).

Excusés :

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Olivier BIANCHI (convoqué au titre de l'article L 5211-8 dernier alinéa pour représentation d'élu en cas de vacance de poste) ; Laurent BRUNMUROL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Michel LACROIX ; Anne KERGUÉLIN ; Flavien NEUVY ; Odile VIGNAL.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION EN MATIERE DE CONVENTIONS ET PROTOCOLES

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. Ci-dessous, le tableau de synthèse des conventions et avenant à convention signés par le Président :

N°	Cosignataires	Objet
AV0018682	FEDER	Avenant 1 à la convention 2018 pour l'opération fourniture et mise en place d'un système billettique pour le réseau urbain T2C Montant prévisionnel maxi : 3 400 000 HT

Le Président du SMTC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 20 FEV. 2020
et de la publication le : 20 FEV. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.





Avenant n° 1 à la Convention FEDER

PROGRAMME OPÉRATIONNEL RÉGIONAL AUVERGNE 2014-2020

AUTORITÉ DE GESTION : RÉGION AUVERGNE RHONE-ALPES

N° de dossier SYNERGIE

AV0018682

Vu la convention en date du 29 octobre 2018 pour l'opération « Fourniture et mise en place d'un système billettique pour le réseau urbain T2c » ;

Vu la demande présentée par le bénéficiaire en date du 23 septembre 2019 sollicitant le financement d'équipements complémentaires ;

Vu l'avis du Comité de Programmation interfonds (Consultation écrite du 29 novembre au 13 décembre 2019) ;

Vu l'arrêté n° 2019/12/00869 du Président du Conseil régional, représentant de l'Autorité de gestion des programmes opérationnels 2014-2020, en date du 16 décembre 2019, validant la programmation ;

ENTRE

La Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité de gestion, représentée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional et représentant de l'autorité de gestion des programmes opérationnels 2014-2020,

ci-après désignée « l'Autorité de gestion » ;

ET

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise, représenté par Monsieur François RAGE, Président

SIRET : 256300120 00035

Adresse 2 bis rue de l'Hermitage

Complément d'adresse :

Code Postal et Commune 63063 CLERMONT-FERRAND

ci-après désigné « le bénéficiaire ».

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 – Montant de la subvention est modifié comme suit :

Il est attribué au bénéficiaire une subvention d'un montant maximal de **5 431 878,00 €**, correspondant à un taux maximum de **60 %** appliqué sur une dépense subventionnable maximale de **9 053 130,00 € HT**.

Le montant de la subvention est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des éléments cumulatifs suivants :

- des dépenses effectivement réalisées et acquittées,
- des subventions effectivement perçues,
- des résultats constatés,
- de la conformité des réalisations par rapport aux termes de la présente convention et de ses pièces annexes,
- des recettes éventuellement générées par l'opération en vertu de la réglementation en vigueur.

Le plan de financement annexé à la présente convention est un plan de financement prévisionnel. Si ce plan de financement venait à être modifié, le bénéficiaire s'engage à en informer l'Autorité de gestion qui pourra procéder à une réduction de l'aide communautaire afin de respecter le taux et le montant maximum d'aide publique autorisé.

ARTICLE 2

L'article 3 – Eligibilité des dépenses est modifié comme suit en son point 3.1 Période d'éligibilité des dépenses :

Les dépenses sont éligibles si elles sont engagées et acquittées par le bénéficiaire à compter du 01/07/2017 et jusqu'au 30/06/2022.

L'opération doit être réalisée avant la date de fin d'éligibilité des dépenses sauf prorogation accordée par l'Autorité de gestion par voie d'avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire avant expiration de ce délai et à condition que l'opération ne soit pas dénaturée.

ARTICLE 3

L'article 4 – Calendrier prévisionnel des demandes de paiement est modifié comme suit :

Le calendrier prévisionnel de demande de paiement retenu est le suivant. En cas de changement du calendrier de demandes de paiement de la subvention le bénéficiaire en informe l'autorité de gestion.

	Dates (mois/année)	Montant prévisionnel des demandes de paiement
1 ^{er} acompte :	12/2020	3 926 000,00 €
2 ^{ème} acompte* :	12/2021	3 000 000,00 €
Solde :	02/2022	2 127 130,00 €

* dans la limite de 80% des dépenses présentées.

ARTICLE 4

Les autres articles de la convention attributive de subvention susvisée demeurent inchangés.

Fait à Clermont-Ferrand, le

0 JAN. 2021

En 2 exemplaires

Le bénéficiaire, (nom et qualité du signataire)

Syndicat Mixte des Transports en Commun de
l'Agglomération Clermontoise
Le Président

François RAGE

L'Autorité de Gestion (nom et qualité du signataire)

Pour le Président et par délégation,
La Responsable du service FEDER



Stéphanie COURIO

ANNEXES DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION N° AV0018682

Envoyé en préfecture le 20/02/2020
Reçu en préfecture le 20/02/2020
Affiché le 
ID : 063-256300120-20200213-20200213_CRCO-AU

Bénéficiaire : 25630012000035 - SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CLERMontoISE

Intitulé de l'opération : Fourniture et mise en service d'un système billettique pour le réseau urbain T2C du SMTC de l'agglomération clermontoise

Localisation : Ressort territorial du SMTC-AC (réseau de transports en commun de l'agglomération clermontoise)

ANNEXE - « DESCRIPTION DE L'OPERATION »

DESCRIPTIF DES ACTIONS PREVISIONNELLES :

Le projet de renouvellement du système billettique implique l'étude, le développement, la fourniture, l'intégration, l'installation, la mise en service d'un système billettique ainsi que de prestations associées pour une mise en œuvre et la maintenance durant la période de garantie.

Le projet intègre aussi un volet communication et information sur les services et avancement des exécutions.

Pour mener à bien ce grand projet, le SMTC-AC s'appuie sur des prestataires pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), comprenant :

- Une période d'étude des besoins et d'assistance pour la rédaction du cahier des charges,
- Une période d'accompagnement durant l'appel d'offres et d'assistance à l'analyse des offres jusqu'à la notification du titulaire du marché (Appel à candidature 17 juillet 2017- notification prévisionnelle du marché billettique début octobre 2018),
- Une période d'appui au déploiement du nouveau système billettique à partir de la date de notification (2 ans) jusqu'à la fin du déploiement prévue automne 2020,
- Une période d'accompagnement durant la première année de garantie.

Ce dossier a fait l'objet d'une programmation le 9 octobre 2018. Il avait alors été proposé par le porteur des prestations de remise à niveau ou retrofit des distributeurs automatiques de titres de transport pour un montant estimatif de 890 500 € HT, qui n'était pas une dépense éligible au regard de la thématique 2-6 « Usages numériques territorialisés » dans la mesure où ces prestations ne constituaient pas une dépense liée à une expérimentation ou amorçage de l'opération. Le porteur nous a informés que le devis qui lui a été remis récemment concernant cette dépense de remise à niveau est de 1 800 000 € HT. Ce prix est au-delà du seuil d'acceptation par rapport à un équipement neuf qui est estimé à 3 200 000 € HT, a une durée de vie de 25 ans alors que le retrofit prolonge de 10 ans les équipements actuels et propose de nouvelles fonctionnalités. Dans la mesure où il s'agit de renouveler 65 distributeurs automatiques de transport, cette dépense devient éligible car elle concerne l'acquisition d'équipements neufs dans le cadre de l'opération initiale : Fourniture et mise en place d'un système billettique pour le réseau urbain T2c.

Il est proposé une reprogrammation de l'opération intégrant cette nouvelle dépense d'un montant prévisionnel de 3.163.130 €.

Les nouvelles dépenses portent sur :

- la fourniture et mise en service de 65 Distributeurs Automatiques de Titres de transport (DAT) ;
- des honoraires en lien avec l'opération (prestations d'ingénierie pour la mise en œuvre de ce complément au projet initial).



LEUROPÉ S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
FEDER



UNION EUROPÉENNE

La Région

ANNEXE - « PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL »

POSTES DE DÉPENSES

Détails des postes de dépenses		Direct/Indirect	Fonctionnement/ Investissement	Montant (HT)
Catégorie de dépenses				
Dépenses de prestations externes de service (AMO Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)		Direct	Fonctionnement	826 650,00 €
Dépenses d'investissement matériel et immatériel (Système de base, travaux de génie civil, fourniture et mise en service de 65 DAT)		Direct	Investissement	8 226 480,00 €
Total :				9 053 130,00 €

RESSOURCES

Détails des ressources		Partenaire	Régime d'aide	Taux(%)	Montant (€ HT)	Date d'engagement juridique
Financier	REGION	Auvergne-Rhône-Alpes, chef-lieu Lyon	Auc / Aucun régime d'aide	16,83	1 524 000,00	08/03/2018
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc / Aucun régime d'aide	60,00	5 431 878,00	10/10/2018
Total co-financiers				76,83	6 955 878,00	

Bénéficiaire		23,17	2 097 252,00
--------------	--	-------	--------------

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE		100,00	9 053 130,00
---------------------	--	--------	--------------

Envoyé en préfecture le 20/02/2020
 Reçu en préfecture le 20/02/2020
 Affiché le
 ID : 063-256300120-20200213-20200213_CRCO-AU

L'an deux mille vingt, le 13 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 titulaires et 30 suppléants

Nombre de membres présents : 18 à l'ouverture de séance

18 en fin de séance

Nombre de procurations :

3 en début de séance

3 en fin de séance

Date de la convocation :

7 février 2020

Secrétaire de séance :

Blandine GALLIOT

Présents :

Olivier ARNAL ; Christophe BERTUCAT ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Olivier DUMAS ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GILLIET ; Achille MARTINEZ ; Gérard NOEL ; Michel PAGE ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Jean-Louis REGNIER ; François RUDEL ; Michel SABRE ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ; Gilles VOLDOIRE.

Représentés par le ou la suppléant(e) :

Laurent MASSELOT par Marie-José TROTE ; Raymond MONTAGNE par Michel PAGE.

Pouvoirs de :

Cyril CINEUX à François RAGE ; Laurent GANET à Michel SABRE ; Jean-Marc MORVAN à Hervé PRONONCE.

Arrivée en cours de séance : Sondès EL HAFIDHI (arrivée à 18h08 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°12).

Départ en cours de séance : Gérard NOEL (départ à 18h35 – après le vote des délibérations, à la présentation du rapport d'information n°13).

Excusés :

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Olivier BIANCHI (convoqué au titre de l'article L 5211-8 dernier alinéa pour représentation d'élus en cas de vacance de poste) ; Laurent BRUNMUROL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Michel LACROIX ; Anne KERGUÉLIN ; Flavien NEUVY ; Odile VIGNAL.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Ci-joint, un tableau de synthèse des marchés publics et avenants complété depuis le précédent comité syndical.

Le Président du SMTC



François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 20 FEV 2020
et de la publication le : 20 FEV 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS – MARCHES PUBLICS

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de la CAO	Date de notification
AC19-44	AOO Art R.2124-1 et 2, R.2161-2 à R.2161-5	Accord-cadre de prestations géotechniques - Pollution des sols et des eaux souterraines	Mini 100 000 Maxi 1 000 000	GEOTEC SAS 15 Rue Lavoisier 69680 CHASSIEU	16/10/2019	06/11/2019
M19-45	AOO Art R.2124-1 et 2, R.2161-2 à R.2161-5	Accord-cadre de diagnostic pollution des chaussées et bâtiments	Mini 25 000 Maxi 600 000	AC ENVIRONNEMENT 64 rue Clément Ader 42153 RIORGES	16/10/2019	05/11/2019
M19-46	Marché sans publicité ni mise en concurrence	Evolutions fonctionnelles SAEIV – Modification de l'interface billettique	39 281,00 €	INEO SYSTRANS Avenue de Conflans 2 Allée Edouard Branly 78260 ACHÈRES	-	04/11/2019
S19-47	Marché sans publicité ni mise en concurrence	Marché subséquent lié à l'accord cadre M17-01 - Service C.VÉLO - Déploiement du service de location VAE sur les communes du RT	maxi: 85 000 € HT	SAS Vélogik Auvergne 98 avenue du Brézet 63 000 Clermont Ferrand	-	13/11/2019

Envoyé en préfecture le 20/02/2020
Reçu en préfecture le 20/02/2020
Affiché le
ID : 063-256300120-20200213-20200213_CRMP-AU



TABEAU DES ATTRIBUTIONS – MARCHES SUBSEQUENTS (AC17-17)

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de la CAO	Date de notification
S19-41	MS à AC M17-17	Impression papier à en-tête	822,00 €	SIC Impression 7 Rue Joseph Desaymard ZAC La Pardieu 63000 CLERMONT-FERRAND	.	25/09/2019
S19-48	MS à AC M17-17	Impression roll up CARD4ALL	89,00 €	SIC Impression 7 Rue Joseph Desaymard ZAC La Pardieu 63000 CLERMONT-FERRAND	.	14/11/2019
S19-50	MS à AC M17-17	Stickage camion C.vélo	3 309,86 €	CHAUMEIL Centre France 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	.	10/12/2019
S19-51	MS à AC M17-17	Impression carte de vœux 2020	111,00 €	SIC Impression 7 Rue Joseph Desaymard ZAC La Pardieu 63000 CLERMONT-FERRAND	.	19/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/02/2020
Reçu en préfecture le 20/02/2020
Affiché le 
ID : 063-256300120-20200213-20200213_CRMP-AU

TABLEAU DES AVENANTS

N°	Type de Marché	Marché Initial			Avenants			Date de la CAO	Date de notification
		Objet du marché	Montant en € HT	Titulaire	N°	Objet	Montant en € HT		
M18-12	MN art 30-1.4° a Décret 2016-360	SERVICE C.VÉLO Acquisition et mise en service de matériel pour le développement du dispositif de location de vélos en libre-service	ACBC 1.2M maxi	SMOOVE SAS 65 impasse des Trois Pointes 34980 SAINT GÉLY DU FESC	1	Modification des prestations - 139-6°	Pas d'incidence financière	-	25/11/2019
M18-17	MAPA Art.27 Décret 2016-360	AMO pour le déploiement de priorité bus sur les lignes à haut niveau de service (prioritairement ligne C)	99 934 (TF: 47290; TO1: 41640; TO2: 11004)	CERYX TRAFIC SYSTEM 18 rue des Forts 28500 CHERISY	1	Extension du périmètre des prestations sur le fondement de l'article 139-5°	3581,16HT	-	15/11/2019
M18-49	AOO – Art. 25-1.1° et 67 à 68 Décret 2016-360	Fourniture, pose, mise en service et animation d'un dispositif expérimental de covoiturage spontané	341 470€HT	ECOV 45 RUE DE BUZENVAL 75020 PARIS	2	Modification des prestations, de délai et des modalités de paiement, sur le fondement de l'article 139-6°	Pas d'incidence financière	-	27/11/2019
M18-63	MAPA Art.27 Décret 2016-360	AMO pour l'appui au déploiement du nouveau système billettique des transports publics de l'agglomération clermontoise	maxi 300 000 HT sur 3 ans	MT3 Parc d'Activités Kennedy 33700 MÉRIGNAC	1	Modification des prestations, sur le fondement de l'article 139-6°	Pas d'incidence financière	-	02/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/02/2020
Reçu en préfecture le 20/02/2020
Affiché le 
ID : 063-256300120-20200213-20200213_CRMP-AU

M19-36	Marché sans publicité ni mise en concurrence L. 2122-1 et R. 2122-2 du CCP	Prestations topographiques	Sans maxi ni mini sur 4 ans	GEOVAL 38 rue de Sariève CS 10012 63808 COURNON D'AUVERGNE	1	Rectification d'erreurs matérielles (mini 50K et maxi 1M sur 96 mois)	Pas d'incidence financière	-	02/12/2019
M19-40	AOO L 2124-2 CCP	Prestations de comptage	maxi 600 000 HT sur 8 ans	SAS LEE CONSEIL 9 Allée Evariste Galois 63170 AUBIERE	1	Modifications de faible montant	Pas d'incidence financière	-	13/12/2019

Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 063-256300120-20200213-20200213_CRMP-AU

